Vente Publique.

Succession en communauté entre André Meynier et ses enfans mineurs, issus de son mariage avec Marie Constance De La Loire, son épouse décédée.

LE public est averti qu'il sera vendu, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné Encanteur Public, dans et pour la Paroisse St. Landry, le

Mardi, 15 Avril prochain, 1856,

à la résidence de André Meynier, dans la ville des Opelousas, les propriétés ci-après décrites, dépendant de la Succession en communauté entre André Meynier et ses enfans mineurs, issus de son mariage avec Marie Constance De La Loire, son épouse décédée, consistant en

UN BEAU MORCEAU DE

TERRE,

situé dans la ville des Opelousas, mesurant 342 pieds de face sur Court Street, sur 397 pieds de profondeur, borné au Nord par Hilaire Désessarts, au Sud par Littell et Megintey, à l'Est par Sandoz et Steel et J. Harris, et à l'Ouest par Court Street, avec toutes les

BATISSES ET AMELIORATIONS

qui y sont situées, consistant en *une belle Maison de Résidence, une autre bonne Maison de Résidence, Cuisine, Cabanes à Nègres, Magasin, une grande Ecurie, Poulailler, un Puits en Briques, &c.*

Un cheval, une vache, un revolver, une selle et une bride, meubles de maison, batterie de cuisine, &c., &c.

CONDITIONS:—Les propriétés mobilières payables comptant, et la terre et les améliorations, situés dans la ville des Opelousas, comme suit: la somme de trois cents piastres, payable comptant, et la balance à un, deux et trois ans de crédit, à partir de Janvier dernier, 1856; c'est-à-dire, un tiers dans tout le mois de Janvier prochain, 1857, un tiers dans tout le mois de Janvier, 1858 et le dernier tiers dans tout le mois de Janvier, 1859. L'acquéreur fournissant ses billets avec caution solidaire, à la satisfaction de André Meynier, tuteur des enfans, et les dits billets portant intérêt à raison de huit pour cent par an, de leur échéance, et les dits billets faits payables à André Meynier, ou à son ordre, à son domicile, dans la ville des Opelousas, et de plus, la propriété demeurant spécialement hypothéquée jusqu'au plein et entier paiement du capital et des intérêts.

AUG. DEJEAN, *Encanteur.*
Opelousas, 15 Mars, 1856.

Le même jour, au même lieu:

Les propriétés suivantes seront également vendue:

UN MORCEAU DE TERRE,

situé dans la ville des Opelousas, sur Court Street, mesurant 84 pieds 6 pouces (plus ou moins) de face, sur 169 pieds 6 pouces de profondeur.

Un Piano, un lot de Meubles, &c.

Les conditions seront annoncées le jour de la vente. A. DEJEAN, *Encanteur.*
Opelousas, 15 Mars, 1856.

AVIS.

BALBINA HILS, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'obtenir l'administration de la succession de feu Jacob Moock, son époux, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry,—

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enregistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

Ls. LASTRAPES, *Greffier.*
Opelousas, 15 Mars, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

James E. North & Co., vs. Mark W. Harwell, } Cour de District, Paroisse St. Landry. No. 7311.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le *Samedi, 5 Avril prochain*, 1856, à douze mois de crédit, étant la seconde et dernière criée. Les acquéreurs fournissant leurs billets avec sécurité et portant intérêt à raison de huit pour cent, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Mark W. Harwell, dans et aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire le dit writ, à savoir:

Un certain Morceau de Terre, situé à Bellevue, contenant 268 acres et 92-100, plus ou moins, borné à l'Ouest par des terres de Mlle Denise Bourque et Mme Eliza Dixon; et le Quart Nord-Est de la Section No. 14, borné au Sud par des terres de Vaucheré Chacheré, à l'Est par l'habitation sucrière du défendeur, au Nord par une partie de la dite habitation sucrière, par un morceau de terre supposée être de la cyprière publique, consistant en le Lot No. 4 et la moitié Ouest du Quart Sud-Ouest de la Section 13.—Le Quart Nord-Ouest du Quart Nord-Ouest de la Section 24.—Le Lot Un ou Deux de la Section 24 et le Lot No. 8 de la Section 13, Township 7 Sud de la Rangée 3 Est. L. V. CHACHERE, *Shérif.*

Bureau du Shérif, St. Landry, 15 Mars, 1856.

PARTI MARRONS

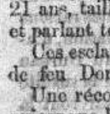

DE chez le soussigné, sur le Bayou Courtableau, en cette Paroisse, Mardi dernier, 4 du courant, deux nègres; l'un nommé JACQUES, fortement construit, taille d'environ 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 23 à 24 ans; l'autre nommé DICK, âgé d'environ 21 ans, taille d'environ 5 pieds 3 pouces, et parlant tous deux le français et l'anglais.

Ces esclaves proviennent de la succession de feu Don Diègue Alex. Larose Fontenot.

Une récompense libérale sera accordée à quiconque les logera dans une des geôles de cet Etat ou les ramènera au soussigné.

FELIX GUIBERTEAU.
Paroisse St. Landry, 15 Mars, 1856.

Succession de George W. Addison.

LES acquéreurs à la vente des biens de la succession de feu George W. Addison, sont par le présent avertis que le troisième et dernier paiement échoit le 1er. d'Avril prochain, et qu'à moins que les acquéreurs ne viennent payer entre les mains du soussigné Administrateur, des poursuites judiciaires seront instituées contre eux au prochain terme de la Cour de District.—Et tous ceux qui ont des réclamations à exercer contre la même succession sont priés de les présenter sans délai au soussigné, avec les pièces à l'appui. JOEL H. SANDOZ, *Adm'r.*
Opelousas 8 mars 1856.

Blancs de Juges-de-Paix,

De toutes les dénominations, récemment imprimés et à vendre à bon marché,

POUR DU COMPTANT.

Pillules de Ayer,

NOUVELLE Médecine qui a obtenu un succès étonnant pour la guérison de toutes les maladies billieuses—la constipation, les indigestions, la jaunisse, l'hydropysie, les Rheumatismes, les fièvres, la goutte, les humeurs, les maladies de nerfs, les irritations, les inflamations, le mal de tête, les douleurs dans l'estomac et dans les côtés, le dos et les jambes, les douleurs féminines, &c., &c. Très peu de maladies, comme on le sait, ne requièrent pas plus ou moins de Médecine Purgative, et beaucoup de maladies et de souffrances pourraient être évitées si l'on faisait librement usage d'un Cathartic offensif. Personne ne peut se bien porter avec la constipation; de plus elle dégénère bien vite en maladies sérieuses et souvent fatales, qui pourraient être évitées en faisant usage à temps et d'une manière judicieuse d'un bon purgatif. Les mêmes causes peuvent arriver pour les Rhumes, les symptômes fiévreux et les dérangemens billieux. Ils sont la cause des désordres formidables et bien assis qui chargent les corbillards par toute la terre. Donc une médecine de famille recommendable est de la plus grande importance pour la santé publique, et cette Pillule a été perfectionnée avec une habileté consommée pour répondre à cette demande. Les médecins, les professeurs et les malades, ont déclaré après nombreuses épreuves de ses vertus, que les résultats ont surpassés toutes celles des médecines connues. Elles ont opérées des guérisons extraordinaires, ce que des personnes de hautes positions et de caractères tellement honorables, enlèvent seulement l'idée d'un doute, peuvent certifier.

Parmi ces éminentes personnes qui [illegible] certificats en faveur de ces pillules, [illegible] nerons les suivans:

Le Dr. A. A. HAYES, Chimiste [illegible] Boston, et essayeur d'Etat du Mass[illegible] les hautes capacités professionne[illegible] par—

L'Hon. EDWARD EVERETT, S[illegible] des Etats-Unis.

ROBERT C. WINTHROP, Ex-Orateur de la Chambre des Représentans.

ABBOTT LAWRENCE, Ministre Plénipotentiaire en Angleterre.

JOHN B. FITZPATRICK, Evêque de Boston.

Dr. J. R. CLINTON, Chimiste de la ville de New-York.

Hon. W. L. MARCY, Secrétaire d'Etat.

WM. B. ASTOR, l'homme le plus riche de l'Amérique.

S. LELAND & Co., propriétaire de l'Hôtel Métropolitaine, et d'autres.

Si l'espace le permettait, nous pourrions donner des centaines de certificats, de toutes les parties du monde, où l'on a fait usage des pilules, mais des preuves encore plus convainquantes que celles que nous pourrions puiser chez les hommes les plus connus, seront trouvées dans l'effet qu'elles produisent.

Ces pilules, qui sont le résultat de longues études et de sérieuses expériences, sont les meilleures qui puissent être offertes aux souffrants. Elles sont extraites des végétaux par un procédé chimique qui en retient la vertu dans toute sa pureté, et combinées de telle sorte qu'elles procurent toujours les plus heureux résultats. Ce système de composition rencontré dans les pilules ci-dessus, comme aussi dans le Cherry Pectoral, produit des effets plus favorables qu'aucun autre procédé connu.

Comme il est généralement convenable que la plus grande partie des médecines soient prises sous la direction d'un médecin, et comme le médecin ne peut guère administrer une médecine s'il n'en connait la composition, j'ai fait connaître ma recette à tout le corps médical des Etats-Unis et des Provinces de l'Amérique du Sud. Si cependant il s'en trouvait qui ne l'eussent pas reçue, elle leur sera envoyée sur une simple requête.

De toutes les médecines patentées qui sont offertes au public, combien peu on en ferait usage, si leur composition était connue. Le mystère dont elles sont enveloppées est la cause de leur plus ou moins de renommée. Moi, je ne fais pas mystère des matières qui servent à la composition des miennes. La composition de mes diverses préparations est offerte à tous ceux qui veulent la connaitre et tous ceux qui sont bons juges en ces matières témoignent hautement de leur valeur intrinsecte. Le Cherry Pectoral a été prouvé être une médecine étonnante par les hommes scientifiques, longtemps avant que ses effets fussent connus. Beaucoup de médecins éminents ont donné le même témoignage à l'égard de mes pilules. Elles font sentir leur influence puissante sur les viscères intestinales, purifient le sang et ramènent la santé,—elles chassent les obstructions de l'estomac, des intestins, des foies et des autres organes du corps, ramènent les fonctions animales, et rétablissent les dérangements si fréquents qui procurent si souvent des maladies sérieuses.

Préparées par le Dr. JAMES C. AYER, Chimiste, à Lowell, (Massachusetts).

Prix, 25 cents la boîte.—5 boîtes pour $1.

A vendre par John Posey et P. L. Hebrard & Co., Pharmaciens, aux Opelousas, par S. D. Allis, à Washington et par J. B. Pollingue, au Grand-Coteau.

Opelousas, 5 Janvier, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Marshall & James. vs. Mark W. Harwell, } Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 7270.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le *Samedi, 5 Avril prochain*, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Mark W. Harwell, dans et à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit writ, à savoir:—

Un certain Morceau de Terre, contenant cent soixante acres borné au Nord par des terres de Caleb L. Swayze et Antoine Rogers, à l'Ouest par Caleb L. Swayze et V. Chacheré, au Sud par le défendeur, à l'Est par l'habitation sucrière de E. B. Scott.

L. V. CHACHERE, Shérif.
Bureau du Shérif, St. Landry, 1er Mars 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Norbert Malveaux. h. c. l. & als. *vs.* Célestine Lavergne & als.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—No. 5827.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour du comptant, devant la porte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi, 5me jour d'Avril prochain, 1856, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Célestine Lavergne & als. dans et à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit writ, à savoir:

La moitié indivise d'un certain Morceau de Terre, avec les Améliorations qui y sont, situé dans la ville des Opelousas, étant le même acheté par le défendeur, Constant Chacheré, et Beaurepaire Chacheré, de Lewis Andrus, par acte pardevant George King, Juge de Paroisse et Ex-Officio Notaire Public, dans et pour la Paroisse St. Landry, en date du 1er Octobre, A. D., 1834, borné au Sud par Laurent Street, au Nord par South Street, et étant le même acquis par le dit Andrus, à la vente ordonnée par la Cour des Preuves, des effets de Gertrude Daigle, décédée, et contenant quatorze ou quinze arpents.

L. V. CHACHERE, *Shérif.*
Bureau du Shérif, St. Landry, 1er Mars, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Marshall & James *vs.* Mark W. Harwell & als.—Cour de District—Paroisse St. Landry—No. 7269.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le *Samedi, 5 Avril prochain*, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Mark W. Harwell & als., dans et à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit writ, à savoir:

Un certain morceau de terre, contenant trois cents acres, borné au Nord par les terres appartenant à E. B Scott, au Sud par A. Boutté, à l'Ouest par des terres appartenant au défendeur et à l'Est par son habitation sucrière.

L. V. CHACHERE, Shérif.
Bureau du Shérif, St. Landry, 1er Mars, 1856.

Provisions, &c., &c.

200 SACS SEL, 10 sacs Café, 10 barils, Pommes de Terre, 5 barils Oignons, 20 caisses Tabac, ainsi que du Bacon, Graisse, Farine, Riz, Sucre, Thé, Chandelles, Savons, Tabacs, Cloux, Pommes Sèches, Buckwheat, Maquereaux, et tous articles de provision, constamment à vendre par E. L. NIMMO.

Washington, Le., 1er Mars 1856.

MAGASIN A LA MODE!

LE soussigné arrivant de la Nouvelle-Orléans, offre à vendre à des prix raisonnables, son magnifique assortiment d'Habillemens à la dernière mode pour Eté, ainsi que Etoffes pour Pantalons, Paletots, Gilets, &c., nouveautés pour Dames,—Mousselines de tous les goûts, Jaconats, Barèges, Tissus de Soie, un joli assortiment de Broderies, Robes avec Volans et autres, Chapeaux, Chaussures fines et communes, pour hommes, pour femmes et pour enfants, Quincaillerie, Fayence, et un assortiment complet d'Indiennes, fines et communes, un bel assortiment de Groceries et de Parfameries. Venez me visiter avant d'acheter ailleurs.

☞Il a transporté son magasin rue du Maine, première maison au Sud de l'atelier de tailleur de Mr. C. Mornhinveg.

S. GARRIGUES.
Opelousas, 28 Avril, 1855.

400 Barils de Chaux de Thomaston, en bon ordre et à vendre par DEBAILLON & CARRIERE.
Washington, 19 Janvier 1856.

A Vendre,

UN moulin à scie, situé sur le Bayou Giraumon, parfaitement établi, avec maison de résidence et autres, ainsi que 800 acres de belle terre de cyprière, sur laquelle il y a 2000 *logs* prêt à être mis à flotaison. Termes, long.

AUSSI:—Une belle résidence, au centre de la ville du Grand Coteau, maison de résidence et cinq bâtisses accessoires, citernes, &c. &c., à des termes très accommodans. Pour les particularités, s'adresser à E. BERCIER.

Opelousas, 22 Sept. 1855.

Pieux! Pieux!! Pieux!!!

UN beau lot de pieux de 6 et de 9 pieds, à vendre à bon marché pour du comptant, par FONTENOT & LYONS.
Washington 29 Déc. 1855. 4

Magasin de Variétés.

Petits Bénéfices, Ventes Rapides!

E. L. NIMMO, à Washington, (Le.) vend maintenant ses marchandises à plus bas prix qu'elles ne se sont jamais vendues en cette Paroisse; son stock consiste en partie de Robes et Chapeaux pour dames, Rubans, Garnitures, &c., Marchandises Sèches, Souliers de dames, &c., ainsi qu'une grande variété de marchandises nécessaires aux ménages, dont le détail serait trop long.—Ensemble avec un stock général de Marchandises Sèches, Chapeaux, Bottes, Souliers, Habillemens, Quincaillerie, Ferblanterie, Fayence, Sellerie, &c., &c.

Comme cela ne donne aucun tracas de montrer les Marchandises, le public est respectueusement invité à venir les voir.

Magasin—En face le débarcadère d'en bas des bateaux-à-vapeur. 1er Mars 1856.

Paquebot entre la Nelle.-Orléans, les Opelousas, Washington et le Bayou Bœuf.

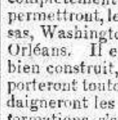

LE bateau-à-vapeur fin marcheur et très élégant SYDONIA, Capitaine GUSTAVE LOUAILLIER, venant d'être complètement réparé, fera, aussitôt que les eaux le permettront, les voyages réguliers entre les Opelousas, Washington, le Bayou Bœuf et la Nouvelle-Orléans. Il est bon marcheur, sûr, comfortable, bien construit, et tirant peu d'eau. Les officiers porteront toute leur attention à satisfaire ceux qui daigneront les encourager. Pour plus amples informations, s'adresser à bord.

☞ *Le frêt sera chargé à aussi bas prix qu'aucun autre bateau dans la navigation.*

15 Décembre 1855.

AVIS.

LES personnes qui doivent à Mr. P. J. Pavy, pour achats de mulets, &c., à son encan de l'année dernière, sont avertis que leurs billets, payables au domicile de J. B. Pollingue, sont échus depuis le 24 Janvier dernier, qu'ils ont à venir les payer entre les mains du soussigné, s'ils veulent s'éviter des frais.

J. B. POLLINGUE.
Grand Coteau, 8 mars 1856.—1m.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

André Deshotel ex. &c. vs. Dominique C. Sittig.—Cour de District—Paroisse St. Landry—No. 3228.

EN vertu d'un writ d'alias fi. fa. lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le *Samedi, 5 Avril prochain*, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Dominique C. Sittig, dans et à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit writ, à savoir:—

Un ilet de terre, situé dans le village de Washington, borné au Nord par la rue Déjean, au Sud par la rue Dupré, à l'Est par la propriété de O. Hinckley et à l'Ouest par la rue du Pont.

L. V. CHACHERE, Shérif.
Bureau du Shérif, St. Landry, 1er Mars 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Toole & Barrière. vs. J. A. Dumartrait. } Cour de District. *Paroisse St. Landry.* No. 3303.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert, en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le *Samedi, 5 Avril prochain*, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de J. A. Dumartrait, dans et aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire le dit writ, à savoir:

Les Lots Nos. 83 et 82, dans l'Addition Lastrapes à la ville des Opelousas. Le Lot No. 83 est borné au Nord par St. Landry Street, à l'Ouest par la propriété maintenant occupée par Mme Thompson, au Sud par le Lot No. 82, et à l'Ouest par le lot maintenant occupé par Joseph Mansfield. Le Lot No. 82 est borné au Nord par le Lot No. 83, au Sud par une rue appelée Union Street, à l'Ouest par la propriété maintenant occupée par Mme Thompson et à l'Est par la propriété maintenant occupée par *Lise Aubespain.*—Etant les mêmes achetés de Wm. H. Gray, par acte passé le 16 avril, 1839, pardevant Labyche, Notaire. L. V. CHACHERE, Shérif.

Bureau du Shérif, St. Landry, 1er Mars, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Théodose Duval *vs.* M. V. Hargrove.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—No. 7283.

B. Tolédano & Taylor *vs.* M. V. Hargrove.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—No. 7271.

EN vertu d'un writ de fi. fa., et d'un writ d'alias fi. fa., lancés dans les procès ci-dessus intitulés, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour du comptant, devant la porte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi, 5me jour d'Avril prochain, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de M. V. Hargrove, dans et à la propriété suivante, saisie pour satisfaire les dits writs, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le voisinage du Bayou Chicot, sur le Bayou Tore, St. Landry, contenant 176 acres, avec toutes les bâtisses et améliorations, borné au Nord par des terres publiques, au Sud par des terres de Drew Bass, à l'Est par des terres de W. Scott et à l'Ouest par des terres de George Cheney.

L. V. CHACHERE, *Shérif.*
Bureau du Shérif, St Landry, 1er Mars, 1856.

PAYEZ VOS TAXES!

J'AI maintenant en ma possession le Tableau des Taxes d'Etat, pour les années 1854 et 1855, et suis prêt à recevoir ces dites Taxes à partir du 25 Février courant, 1856. Pour la commodité des Contribuables, j'enverrai M. Théodose Chacheré, l'un de mes Députés, aux lieux ci-dessous désignés, les jours ci-après fixés, entre 10 heures du matin et 4 heures de l'après-midi, afin de recevoir les dites Taxes.

Je serai, personnellement, à mon bureau, dans la ville des Opelousas, commençant Lundi, 25 Février courant, et chaque jour suivant (les dimanches exceptés), jusqu'au 14 Mai prochain, afin de recevoir les Taxes de ceux qui trouveront plus opportun de les payer à mon bureau, à l'expiration de quel temps, je lancerai des ordres de saisie contre tous les délinquants.

Commençant aux Opelousas, lundi 25 février, et continuant jusqu'au 14 mai.

Gros Chevreuil, 3me arrondissement, chez Jules Mestric, lundi, 17 mars prochain.

St. Charles (Grand-Côteau), chez L. A. Patin, mardi, 18 mars prochain.

Queue Tortue, 6me arrondissement, chez H. C. Guidry, mercredi, 19 mars prochain.

Plaquemine Brulée, jeudi 20 mars prochain, au magasin de MM. Clark, Hays & Co.

Pointe-aux-Loups, 7me arrondissement, chez Alexandre Daigle, vendredi, 21 mars prochain.

Haut de Plaquemine, chez Joseph E. Daigle, samedi, 22 mars prochain.

Bois de Mallet, 8me arrondissement, au magasin de David Guillory, mardi 25 mars prochain.

Chez Joseph H. Magee, mercredi, 26 mars prochain.

Chataignier, 9me arrondissement, au magasin de Jean P. Lafleur, jeudi, 27 mars prochain.

Prairie Mamou, 16me arrondissement, chez Joseph Landreneaux, vendredi 28 mars prochain.

Vieille Grande Prairie, 11me arrondissement, chez Philippe Stagg, samedi 29 mars prochain.

Bayou Rouge, 15me arrondissement, au magasin de Levi & Co., mercredi, 2 avril prochain.

Bayou Bœuf, 12me arrondissement, à la maison d'école, près de l'habitation de Thomas McCrory, jeudi, 3 avril prochain.

Washington, 2me arrondissement, à la pharmacie de S. D. Allis, samedi 5 avril prochain.

Atchafalaya, chez J. J. Morgan, lundi 7 avril prochain.

Rivière Mermento, 18me arrondissement, chez Jack Wright, samedi, 12 avril prochain.

L. V. CHACHERE, *Shérif et Collecteur.*
Opelousas, 16 Février, 1856.

2000 BARILS DE MAIS à vendre, livrables aux Opelousas ou à Washington, par DEBAILLON & CARRIERE.
Washington, Lne., 2 Février, 1856.

A VENDRE,

UNE propriété située dans un quartier agréable et retiré de la ville d'Opelousas, consistant en un terrain, une bonne maison, cuisine, écurie, &c. le tout en bon état.

S'adresser à ce bureau. (7 avril.

A Vendre.

UNE domestique de maison de choix âgée de 28 ans, bonne cuisinière et très bonne blanchisseuse. Pour les particularités, s'adresser à E. Bercier, aux Opelousas, ou à J. B. Pollingue, au Grand Coteau.
Opelousas, 22 Sept. 1855.

Habitation a Vendre.

Une Habitation située à neuf milles des Opelousas et à sept milles de Washington, contenant 1300 arpens, dont 600 desquels sont bien entourés, avec une bonne sucrerie, moulin à coton, magasins à maïs, écuries, cabanes à nègres, tous en bon ordre, ainsi qu'une magnifique maison de résidence à deux étages, ayant 70 pieds de face. Cette habitation sera vendue à bon marché et à des conditions libérales. Pour d'autres particularités s'adresser à Mandeville & McIlhenny, à la Nouvelle-Orléans, à Henry L. Garland, aux Opelousas ou à Evte. Debaillon, à Washington.
Opelousas, 19 Janvier 1856.

CHEVAL EPAVE.

IL a été arrêté pendant le courant de ce Printemps, sur l'habitation du Juge Overton, et maintenant en sa possession, près des Opelousas, un Cheval bai clair, d'environ 15½ paumes de hauteur, avec trois pieds blancs, aucune marque visible.

En prouvant la propriété et en payant les frais, le cheval peut être réclamé.
Opelousas, 12 Mai, 1855.

LE GEM.

MAGASIN DE GROCERIES POUR FAMILLES.
No. 23, RUE BARONNE—NLLE. ORLEANS.
E. L. BERCIER, Agent.

A constamment en mains un grand assortiment de Groceries de Choix, Vins et Liqueurs.
17 Mars, 1855.

JOHN F. MORROGH. WILLIAM MOUTON.

Morrogh & Mouton, AVOCATS,

EXERCERONT dans le 15me District Judiciaire.
Leur Bureau est à Washington, Le.
3 Mars, 1855.—1an.

50 SACS DE SON DE BLE, à vendre par DEBAILLON & CARRIERE.
Washington, Le., 19 Janvier, 1856.

EUGENE BERCIER,
Collecteur pour la Paroisse St. Landry.

Bureau.—En face la Maison de Cour, dans celui de MM. Martel & Hardy, avocat.
Opelousas, 18 Août 1855.

A VENDRE,

UNE quantité de pupitres, bancs, lits, &c., pour une école. S'adresser au Bureau de cette feuille.
Opelousas, 23 Déc. 1854.

300 SACS SEL, venant d'être reçu et à vendre par DEBAILLON & CARRIERE.
Washington, Le., 19 Janvier, 1856.

COLLEGE DES ATTAKAPAS.

EN vertu d'un acte de la Législature de la Louisiane, approuvé le 27 Février, 1855, ce Collége a été incorporé, et la Faculté est autorisée d'accorder des diplômes et de conférer les dégrés littéraires.

Termes:

Instruction et pension par session de dix mois et demi,	$ 150 00
Blanchissage, lits et linge de lits, par session,	20 00
Raccommodage (à l'option des parens),	8 00
Dessin,	30 00
Musique,	45 00
Espagnol,	25 00
Externes, par session de dix mois et demi,	50 00

En cas de maladie, les médecins, médicamens, etc., seront payés par les parents. Les livres, papier, etc., seront fournis par les parents.

La session dure dix mois et demi, et les vacances commençant le 15 septembre, se clôront le dernier d'octobre.

Tous les frais devront être payés *d'avance*. Les pensionnaires devront payer d'avance, *par trimestres*, les externes *par mois*. Aucune exception à cette règle ne sera faite. A. RENOUDET, *Président.*

St. Martinville, 16 Février, 1856.—1an.

BONNE AFFAIRE.

A VENDRE, une domestique de maison de choix, âgée de 34 ans, avec son fils, d'environ 7 ans. S'adresser à E. BERCIER.
Opelousas, 1er Septembre, 1855.

B. A. Martel & P. D. Hardy,
Avocats.

AYANT formé une association pour la pratique des lois dans toutes les affaires d'une nature civile, offrent leurs services à leurs amis des 14me et 15me Districts Judiciaires.

Bureau aux Opelousas.
Opelousas, 8 Avril 1855.

A. LAFOREST. A. DESMARE.

LAFOREST & DESMARE,
Marchands Commissionnaires.
No. 29, rue Bienville.
NELLE.-ORLÉANS.
18 Août, 1855.

MAGASIN DE CHAUSSURES
Pour Dames et pour enfans, à bon marché.

MME. MILLSPAUGH, a maintenant en magasin, un assortiment de chaussures de toute qualités pour dames et pour enfans, consistant en Bottines en peau, en satin &c., Pantouffes &c. &c., aussi un assortiment de Corsets pour dames, Aiguilles de Hydes & Goodrich, Parfumerie, Articles de toilette, Livres et publications de fantaisie.—Patisserie.—Musique et cordes pour Guitares et Pianos.
Washington, 13 Octobre, 1855.

LIBRAIRIE DE MILLSPAUGH,
Au Bureau de Poste, Washington.

MR. MILLSPAUGH, vient d'ajouter à son assortiment de librairie, une quantité de livres, Brochures et publications en anglais, qu'il vendra aux prix courants de la Nlle-Orléans. Livres en blanc, pour maisons de commerce, Bureau et autres.

Il annonce également au public que sous peu il recevra une quantité de livres et publications littéraires en français, qu'il pourra également vendre aux prix les plus réduits.
Washington, 13 Octobre, 1855.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Pierre Roussillon, h. c. l. *vs.* André P. Esclavon, h. c. l.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—No. 6034.

Pierre Roussillon, h. c. l. *vs.* Marguerite C. Esclavon, f. c. l.—Cour de District.—Paroisse Saint Landry.—No. 7143.

EN vertu de deux writs de fi. fa., lancés dans les procès ci-dessus intitulés, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le *Samedi*, 5 Avril prochain, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de André P. et Marguerite C. Esclavon, dans et à la propriété suivante saisie pour satisfaire les dits writs, à savoir:

Un certain Morceau de terre, situé dans cette Paroisse, dans le Quartier appelé Prairie Laurent, ayant deux arpens de face sur le côté Nord du Bayou Bourbeux, avec une profondeur de quatrevingts arpens, borné au Sud par le Bayou Bourbeux, à l'Est par les terres de la veuve Jos. Balqué, f. c. l., à l'Ouest par les terres de la succession de Jn. Pierre Laurent, h. c. l., au Nord par les terres de Simon Gonor

CONDITIONS.— A un et deux ans de crédit, à partir du jour de la vente; l'acquéreur fournissant sécurité et la terre demeurant spécialement hypothéquée jusqu'au paiement entier du prix d'achat.

L. V. CHACHERE, *Sheriff.*
Bureau du Shérif, St. Landry, 1er Mars, 1856.

THEOD. DEVALCOURT,
ENCANTEUR PUBLIC POUR LA PAROISSE ST. LANDRY,

Son Bureau est près du Grand Côteau, et tous ordres laissés au bureau du *Courrier* seront promptement expédiés. [18 Aout 1855.

MARCHANDISES FRAICHES.

LE soussigné vient d'arriver de la Nouvelle Orléans, avec un assortiment complet de Marchandises de Printemps, tels que:—Jaconats, Barèges, Mousseline Suisse brodée et unie, ainsi qu'un superbe assortiment de Broderies Anglaise et Française, un assortiment de Rubans de toutes qualités, un grand assortiment d'Habillemens confectionnés pour hommes; le tout très bien choisi et à la dernière mode, Chapeaux de Paille et Panamas, qu'il offre à vendre à des prix très modérés. F. HALFF.
Grand Coteau, 21 Avril, 1855.—tf.

INSTITUTION FRANKLIN.
THEODORE VALADE, Principal,
Dr. HOARE, Professeur d'Anglais.

CETTE institution aujourd'hui bien connue, présente des avantages certains, sous le rapport de la culture morale et intellectuelle des élèves. Il n'est jamais permis aux pensionnaires de faire la moindre promenade dans le village sans être accompagnés. *Conditions.—Payable tous les trois mois.*

Pensionnaires par année scolastique composée de dix mois et demi	$130
Externes de 1ère classe	50
Externes de 2me classe,	40

Tout trimestre commencé devra être payé, et il ne sera accordé de diminution que pour cause de maladies.
Opelousas 29 Décembre 1855.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

La Banque des Artisans et Commerçans de la Nlle Orléans *vs.* James Morgan & ais.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—Nos. 7227, 7228 et 7229.

EN vertu de trois writs de fieri facias, lancés dans les procès ci-dessus intitulés, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le *Samedi, 5 Avril prochain*, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de James Morgan & als. dans et à la propriété suivante, saisie pour satisfaire les dits writs, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans la Paroisse St. Landry, sur le Bayou Bœuf, contenant quatre cents arpens de terre, et borné au Nord par les terres de Mme Littell, au Sud par C. L. Swayzé, à l'Est par le Bayou Bœuf, et à l'Ouest par le Domaine Publique.

L. V. CHACHERE, *Shérif.*
Bureau du Shérif, St. Landry, 1er Mars, 1856.

HENRY L. GARLAND,
Avocat.

EXERCERA sa profession dans les différentes Cours du 15me. District Judiciaire. Son bureau est aux Opélousas.
23 Février 1856.—1a.

Paquebot des Opelousas, du Bayou Boeuf et de la Nlle-Orleans.

LE beau bateau-à-vapeur MARY BESS, capitaine JOHN LYONS, partira de Washington, Lne., pour la Nouvelle-Orléans, régulièrement, tous les Mercredis, à 10 heures du matin, et de la Nlle. Orléans tous Samedis, à 10 heures du matin, et prendra du frêt et des passagers à aussi bas prix qu'aucun autre bateau dans la navigation. Pour d'autres informations, s'adresser à bord.
Washington, Lne. 26 Janvier, 1856.

AUX HABITANTS.

LE soussigné achète aux prix les plus élevés toutes les LAINES et PEAUX qui lui sesont apportées à son magasin, au Grand Coteau. F. HALFF.
Grand Coteau, Le., 12 Mai, 1855.

Marchandises Nouvelles!

LES soussignés viennent d'ouvrir leur grand assortiment de *Marchandises d'Automne et d'Hiver*, consistant en:—Marchandises Sèches, Habillements Confectionnés, Bottes, Souliers, Chapeaux, Casquettes, Quincaillerie, Faïence, Sellerie, Groeerie, &c.

Ils appellent spécialement l'attention des dames à leur grand assortiment de belles MARCHANDISES CHOISIES, telles que:— Cachemires, Mousselines de Laine, Soiries, Draps pour Dames, de toutes les couleurs, Broderies, Dentelles, Gants, Garnitures en Velours et en Pluches, &c. Ils offrent le tout à des conditions libérales et à des prix modérés.

GENIN, POIRET & Co.
Opelousas, 17 Novembre 1855.

Nouveau Magasin de Depot.

LES soussignés ayant formé une société pour la conduite des affaires d'entrepôt à l'ancien Magasin de Dépôt de Anderson & Thompson, à Washington, recevront et expédieront avec soin tous les produits et marchandises qui seront confiés à leurs soins par leurs amis et le public en général.

J. B. A. FONTENOT.
JOHN LYONS.
Washington, Lne. 24 Nov. 1855. 51tf.

A vendre a l'amiable.

LE soussigné offre à vendre à l'amiable, et à des conditions raisonnables, les propriétés suivantes, savoir:

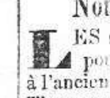

UN LOT DE TERRE,

situé sur la rue principale, dans la Ville des Opelousas, avec les bâtisses et améliorations, consistant en un magasin, une maison de résidence et d'autres bâtisses.

Un autre Lot de Terre,

situé à l'encoignure des rues Main et King, dans la ville des Opelousas, avec une petite maison de résidence.

☞Ceux qui désireront acheter sont priés de s'adresser au bureau du *Courrier*, ou pour plus d'informations, au soussigné, à la jonction des Bayous Têche et Fuselier.

EDOUARD FAYOLE.
St. Landry, 8 Décembre 1855.

Le Docteur Hardy

A L'HONNEUR d'offrir ses services à la clientelle de son collègue et ami, le Dr. Dabrins.

Le Docteur Hardy prend des malades par abonnement, il traite chez lui les esclaves atteints de maladies chroniques.

Il tient chez lui, à la disposition du public, les médicaments usuels et indispensables.

Les accouchements, les opérations seront toujours taxées à un prix raisonnable.

Résidence, près et sur la propriété de Mr. François Robin, sur le Bayou Têche, paroisse St. Landry.
St. Landry, 5 Janvier, 1856.

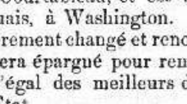

HOTEL DE L'AIGLE
Washington, Le.

LE soussigné ayant acheté l'Hotel connu dernièrement sous le nom de "Galt House" annonce respectueusement au public que ce bel établissement est maintenant ouvert pour la réception des voyageurs et des pensionnaires réguliers. L'Hôtel fait face au Bayou Courtableau, et est situé entre les deux Quais, à Washington. Le mobilier a été entièrement changé et renouvelé, et aucun soin ne sera épargné pour rendre cet établissement l'égal des meilleurs de la campagne de cet Etat. WM. IRELAND.
Washington 29 Déc. 1855. 4

Au bon marché.

LE soussigné étant sur le point de clore ses affaires commerciales pour la fin de Décembre, annonce au public qu'il vendra toutes ses marchandises à des prix réduits.—Elles se composent principalement de Coton Lowell, Kerseys, chaussures, et une infinité d'autres articles pour habitations et pour familles. Il vendra également à l'amiable ses propriétés foncières, situées à Washington.

J. REMY VIOU.
Washington, Nov. 17 1855. 50

Hydrotherapie
OU TRAITEMENT PAR L'EAU FROIDE
Par le Docteur Roberi.

LES travaux de quelques praticiens éminents ont élevé l'Hydrothérapie à la hauteur d'une médication scientifique et raisonnée. Cette méthode n'a point d'équivalent dans la science pour le traitement des maladies chroniques.

Les Rheumatismes, la Goutte, les Ankiloses, les Tumeurs Blanches, les Déplacements de la Matrice, les Congestions du Foie, de la Ratte, de l'uterus, &c., &c.

Toute puissante dans les fièvres typhoides, elle paraît l'être également dans la fièvre jaune.

Sous l'influence de ce traitement, non seulement dans la fièvre typhoïde, l'état fébrile tombe avec une grande rapidité, souvent du jour au lendemain, mais encore les désordres de l'intelligence, les troubles nerveux, la sécheresse de la langue, le balonnement du ventre, les difficultés d'uriner et les phénomènes de putridité cèdent très vite à l'application régulière du froid.

Un cas récent que j'ai eu à traiter dans la localité (Bayou Têche) où j'exerce, en est la pleine confirmation. Madame Senneville L... est aujourd'hui en pleine convalescence d'une fièvre typhoïde jugulée par le traitement Hydrothérapique.

Les guérisons qu'ont obtenues, par cette méthode, quelques médecins de la Nouvelle-Orléans dans la fièvre jaune qui a sévi l'été dernier dans cette ville, et deux cas, tirés de ma pratique, suivis de succès, permettent d'espérer que l'Hydrothérapie rendra des services réels dans ce fléau qui décime les villes et nos campagnes.

Mes connaissances sur l'Hydrothérapie sont le fruit de deux années d'une étude attentive et suivie. Puissent-elles servir au soulagement des maladies pour lesquelles les moyens ordinaires sont impuissants.

Je traiterai les malades à domicile jusqu'à ce qu'un établissement convenable me permette de recevoir des malades.

LE DOCTEUR ROBERI.
Bayou Têche, 12 Janvier 1856.—3m.

ECHAPPE'

DE l'habitation de Mme Edmond Estillet, le 4 courant, un grand Cheval bai-brun, à queue courte, âgé d'environ 7 ans, ayant une cicatrice sur la jambe gauche de derrière, causée par le trait.

La personne qui ramènera ce dit cheval chez Mme Estillet recevra une récompense de $20. J. B. PRICE & Cie.
Contracteurs de la malle des E. U.
Opelousas, 11 Août, 1855.

L. L. Boutté, Crieur Public,

OFFRE ses services aux Administrateurs de Successions, aux Encanteurs, et au public de cette Paroisse, en sa qualité de Crieur. Il sera modéré dans ses prix.

☞Tous ordres peuvent être déposés à ce bureau.
Bureau à Opelousas. [31 mars.—1a.

AVIS.
Aux consignataires de fret et autres.

Le Bateau-à-vapeur ALICE W. GLAZE, Capitaine G. E. Louallier, a commencé ses voyages réguliers, passant par Plaquemine, et en conséquence, a réduit le prix du fret et du passage au taux des eaux hautes, savoir: Sucre, $2; Melasse et Coton, 75 cents. Le fret de retour, 50 cents.

Le Glaze quittera Washington demain, (Dimanche) 13 courant, et continuera ses voyages réguliers pendant toute la saison.
Washington 12 Janvier 1856.

MARCHANDISES NOUVELLES!

SHWARTZ & KAUFMAN viennent de recevoir un *Stock* nouveau et complet de marchandises d'Automne et d'Hiver, dans le genre le plus à la mode.

On trouvera notre *Stock* de marchandises pour dames très grand et très bien choisi. Il comprend différentes variétés de

Robes de soie noire et en couleur, très riches;
Cachemires unis, à dessein et bigarrés, très riches;
Mousseline de laine et Challies, très riches;
Bombazine, Mérinos, Alpacas, &c., &c.;
Indiennes Françaises et Anglaises;
Barèges en couleurs solides et bigarrés;
Damas riches, en laine et en coton;
Indiennes à rideaux, bon teint;
Linge de table, damassé français et irlandais;
Toile à chemises de toutes les qualités;
Toile à draps et taies d'oreillers;
Jaconats, Mousselines Suisses et *Mull*;
Mouchoirs unis, brodés, &c.;
Rubans unis et à dessein (dernier genre);
Bas anglais, français et allemands et de tous les genres et qualités;
Flanelle de toutes les qualités et genres;
Couvertures de laine françaises, anglaises et américaines;
Casimir, Satinette et *Tweeds*;
Cotonnade, Denims, Gingas et étoffes à raies;
Kerseys, Lindseys et Lowells, &c.;
Ainsi qu'un *stock* considérable d'habillements confectionnés pour hommes, consistant en:
Habits et redingottes dans le dernier choix;
Habits pour affaires et pour Bureaux;
Surtouts, Talmas et Manteaux;
Sacs et Paletots en Castor;
Pantalons de Casimir, à la mode;
Pantalons Doeskin, noirs et en couleur;
Gilets de soie noire, satin et casimir;
Chemises et linge de dessous, de toute description;
Chapeaux, Casquettes, Bottes et Souliers;
Aussi un grand assortiment d'habillements faits pour jeunes gens et enfants;
Quincaillerie, Sellerie, Parfumerie, &c.

Le tout ayant été choisi avec soin et habileté et qu'ils vendront à des conditions les plus raisonnables. Nos amis et le public sont respectueusement invités à nous rendre visite et à examiner pour eux-mêmes.

☞ Nous avançons de l'argent comptant pour tous Sucre, Coton et Melasse qui seront consignés à J. B. Bellocq & Co., à la Nouvelle-Orléans.
Opelousas, 17 Novembre, 1855.

ALPHONSE DEBAILLON,
Encanteur Public,

DANS et pour la Paroisse St. Landry. Tous ordres laissés chez lui ou au bureau du *Courrier* seront promptement exécutés.
Opelousas, 6 Octobre, 1855.

HEZEKIAH HAYS,
ARPENTEUR DE PAROISSE.

OFFRE ses services comme tel à ses amis et au public en général. Son bureau et à l'encoignure des rues de la Cour et du Sud, Opelousas.
9 juin. 1855.—1a

PIERRE GOSSELIN,
Menuisier et Charron,
OPELOUSAS,

OFFRE ses services aux habitans de la Paroisse St. Landry. Ses prix seront modérés pour du COMPTANT *seulement.*
Opelousas, 2 Juin 1855. 1a.

Victor Danel,
ARPENTEUR,

OFFRE ses services aux habitans de St. Landry et des paroisses avoisinantes. Tous ordres peuvent être laissés au magasin de MM. Ney & Estorge, aux Opelousas, ou chez lui, au Port Barré, et ils seront promptement exécutés.
Port Barré, 6 Octobre 1855.—1a.

William Mouton,
Notaire Public,

DANS ET POUR LA PAROISSE ST. LANDRY.
Bureau à Washington, Le.
3 Mars, 1855.—1an.

GROCERIES.

UN bel assortiment de Groceries de Famille.—*Vins, Brandys, Whiskey* de différentes qualités; *Bière, Scotch Ale, Porter; Mais, Avoine, Fèves de Clos, (cow-peas,) &c.*, à bon marché pour du comptant.

DEBAILLON & CARRIERE.
Washington, 9 Juin, 1855.

AVIS.

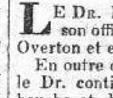

LE soussigné arrivant de la Nouvelle-Orléans avec un assortiment complet de Marchandises Sèches et autres, annonce respectueusement à ses amis et au public qu'il les vendra à aussi bon marché qu'aucun autre magasin de la place.

M. J. Decourt est autorisés à acquitter les comptes de mon magasin.

C. HOLLIER FILS.
Opelousas, 12 Janvier 1856.—1a.

Changement de Domicile.

LE DR. PILATE a transféré son domicile et son office Rue Landry, près de chez le Juge Overton et en face du marchand L. Birotte.

En outre des services ordinaires de sa profession, le Dr. continue à s'occuper des maladies de la bouche et des dents ainsi que de la pose des dents artificielles et de tout ce qui constitue l'art du Dentiste. Son travail dans cette branche, est garanti et exécuté d'après les procédés les plus nouveaux et approuvées.

Les dents artificielles ne sont pas seulement un ornement, elles rétablissent la voix dans son état naturel et surtout servent à la mastification si indispensable à la santé.

Le Dr. Pilate visitera Washington une fois la semaine.—Prix modérés.
Opelousas, Jan. 19th, 1856.

Debaillon & Carriere,
Marchands-Commissionaires
WASHINGTON, Le.
19 Janv. 1856.

Champagne!. Champagne!!

NOUS avons encore en mains quelques paniers de cet excellent vin, que nous offrons à vendre à un prix réduit, pour clôre la facture.

DEBAILLON & CARRIERE.
Washington, 19 Janvier, 1856.

HOTEL ST. CHARLES,
VIS-A-VIS LE COLLEGE,
GRAND-COTEAU, (Lne.)

TENU par Mme. GRIMMER, est constamment ouvert pour la réception des voyageurs et des familles.
Grand-Coteau, 5 Août, 1854.—

OUVRAGES TYPOGRAPHIQUES exécutés avec promptitude et netteté au Bureau du Courrier des Opelousas.

LE COURRIER,
Publié le Samedi par
JOEL H. SANDOZ & ANDRE MEYNIER.

CONDITIONS:

Le prix de l'abonnement est de TROIS piastres par an, payable d'avance, ou QUATRE piastres payable à la fin de l'année.

Aucun abonnement ne sera reçu pour un temps moindre de douze mois.

Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les arrerages ne soient payés.

Les abonnés qui voudront arrêter leur abonnement devront en donner avis, *par écrit*, au moins un mois avant le terme de leur abonnement.

Les avis se paieront de la manière suivante, savoir:—Les avis qui n'excèderont pas un carré de l'espace de dix lignes, se paieront une piastre pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion suivante. Les avis plus longs suivront la même règle.

Tout avis, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, sera publié en français et en anglais, jusqu'à ce qu'il soit retiré, ou jusqu'à ce que les éditeurs jugent à propos de le retirer.

Les avis ou communications annonçant un candidat se paieront dix piastres, et d'avance.

Les lettres ou communications adressées aux éditeurs devront êtres affranchies.